



ACHETER UNE SOCIÉTÉ AVEC UNE HOLDING

(VÉHICULE D'ACQUISITION)



Emily a l'opportunité d'acheter une société pour 1 million. Elle dispose de 300'000.- de fonds propres.



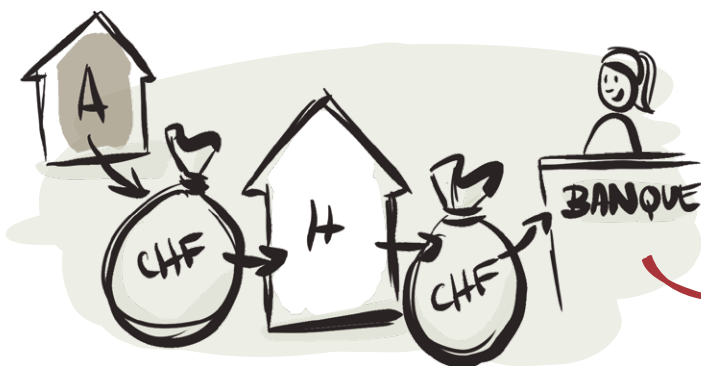
Emily trouve un partenaire bancaire pour financer en partie cette acquisition (500'000), elle devra rembourser ce prêt sur 7 ans.



Antony est d'accord de lui vendre son entreprise en lui octroyant un prêt-vendeur de 200'000.- qu'elle remboursera dans 8 ans. Ainsi, Emily pourra rembourser la banque en priorité.



Emily crée une holding (« H »), avec 20'000 de capital. Elle acquiert « A » par le biais de « H ».



Grâce à la réduction pour participation (RPP), A pourra verser un dividende à H en franchise d'impôt. Ainsi, l'entier du bénéfice de A peut servir à rembourser la banque.



Après 7 ans, la banque est remboursée, Emily peut ensuite rembourser à Antony son prêt vendeur.

ATTENTION!

Durant 5 ans, le dividende de A à H ne doit pas dépasser les bénéfices de A (cas de liquidation partielle indirecte - LPI*).

La fusion de A et H pour simplifier la structure et optimiser une revente de A dans le futur ne pourra se faire qu'après 5 ans.

Mieux vaut acheter les actions de A directement par H, plutôt que de les apporter après coup dans la holding (cas de transposition*).

*ne pas louper nos prochaines publications pour découvrir ces concepts fiscaux!

Grâce à ce véhicule d'acquisition, les dividendes de A remboursent la banque puis Antony sans que Emily ne soit imposée à titre personnel. Ce gain d'impôt lui permet de rembourser plus rapidement son emprunt.

